Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260526-D_2026_98-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 19 mai 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Richard PALARIC, Hélène JOLLIT, Yves THIEC, Catherine KERBELLEC, Joël DUPUY, Christelle BRIZOUAL, Alain GUEGUEN, Gaëlle DESPRÉS, Philippe COMBES, Yannick JOSSO, Marie-Christine BARATHON, Carole FACEMAZ, Guillaume PERRON, Delphine LE FLOCH, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Vinciane TRONSON, Lauriane MOLLER, Nicolas PRESSE, Claire RAMASSAMY, Alexandre SIMON.
Absents ayant donné pouvoir : Guillaume LE GAL pouvoir à Carole FACEMAZ, Caroline COCOUAL pouvoir à Alain GUEGUEN, Aurélie GAUTIER pouvoir à Christelle BRIZOUAL, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Antony VALMALLE.
Absents : Tatiana LEROY, Yann MAILLET, Sébastien SEGUIN.

Carole FACEMAZ a été désignée secrétaire de séance.

Modification simplifiée n°2 du SCoT du Pays de Lorient – Avis

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire

Le SCoT du Pays de Lorient, approuvé le 16 mai 2018 puis modifié en 2021 pour intégrer la loi ELAN, fait aujourd'hui l'objet d'une modification simplifiée n°2 afin d'intégrer les objectifs issus de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021.

Cette loi fixe un objectif national de réduction de 50 % de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031, avec une trajectoire vers le « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Ces objectifs sont déclinés à l'échelle régionale par le SRADDET de Bretagne, approuvé en 2020 et modifié en 2024, qui impose notamment une enveloppe maximale de consommation d'ENAF d'ici 2031. Pour le SCoT du Pays de Lorient, cette enveloppe est de 304 hectares.

Dans ce cadre, le SCoT doit être mis en compatibilité avec ces nouvelles dispositions avant 2027. La modification simplifiée engagée en 2023 vise donc à traduire ces objectifs en fixant une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols jusqu'en 2037, en cohérence avec l'horizon initial du SCoT.
Le SRADDET impose également de privilégier le renouvellement urbain, la densification et la requalification des friches plutôt que l'extension urbaine, en cohérence avec les orientations déjà inscrites dans le SCoT du Pays de Lorient. Il demande par ailleurs la définition de densités minimales de logements et une stratégie globale de sobriété foncière pour l'habitat comme pour les activités économiques.

Ainsi, cette modification du SCoT vise à renforcer les objectifs de réduction de la consommation d'espace, à structurer le développement du territoire autour du renouvellement urbain et à garantir sa

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260526-D_2026_98-DE

conformité avec les exigences nationales et régionales en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Pour la Commune de Kervignac, la superficie des espaces consacrés au développement urbain est fixée à 16,77 hectares pour la période 2021-2031 dont 4,03 hectares déjà consommés sur la période 2021-2024. Les espaces consacrées aux zones d'activités économiques avant 2031 sont fixés à 6,1 hectares (Porzo et Braigno).

La délibération du Comité syndical du SCoT du Pays de Lorient en date du 4 mars 2026 portant approbation du projet de modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient est jointe en annexe.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

